

**Mémento « Coordination des bénévoles »
Mémento pour les bénévoles
12. Attentes vis-à-vis des bénévoles**

Quelles sont les attentes vis-à-vis des bénévoles ?

Avant de vous décider pour une activité bénévole informez-vous en détail sur l'organisation pour laquelle vous souhaitez vous engager, sur les activités qui vous seront confiées et sur les conditions cadre de votre engagement. Ainsi vous pouvez déterminer si l'offre correspond à vos souhaits, vos compétences et votre planning. Prenez le temps qu'il faut, car aussi bien pour vous que pour l'organisation concernée il est important que vous soyez à l'aise avec votre décision.

Respect de l'engagement et diligence. Des gens comptent sur vous, même si vous travaillez à titre bénévole. Avertissez à temps si vous avez un empêchement et respectez les arrangements convenus. La diligence et le sens des responsabilités font partie du travail bénévole. Ceci vaut autant pour le travail avec des personnes que pour l'usage d'outils (p. ex. voiture, équipement de bureau ou de cuisine, caisse). Signalez des événements ou situations inhabituels ou spéciaux.

Vous êtes soumis-e à **l'obligation de garder le secret**. Si vous parlez de vos expériences et de votre vécu, ne mentionnez pas de noms ni ne faites référence à des données qui permettraient d'identifier une personne déterminée.

L'engagement peut être **résilié** en tout temps. Seule la résiliation en temps inopportun est inadmissible. Celle/celui qui ne peut pas fournir une prestation déterminée qu'elle/il a promise doit l'annoncer aussi rapidement que possible sous peine de devoir réparer un éventuel dommage. Exemple : une personne bénévole a promis d'assurer un transport, mais ne le fait pas sans en avertir l'organisation qui l'emploie. Celle-ci pourrait lui réclamer la réparation du dommage causé, soit ici éventuellement les frais de taxi.

N'hésitez pas à formuler ouvertement vos **attentes** vis-à-vis de l'organisation concernée, afin que cette dernière puisse en tenir compte et conclure avec vous les arrangements nécessaires.